

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 6 juin 2024 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 27/05/2024** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier PONCET Daniele-Génia, MARTINS François HOFMANN Corinne CHAMBON Ghislaine

Absents représentés

Absents excusés :, BROUQUI Frédéric

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

Délibération n°2024-16 Renouvellement du tracteur tondeuse

Après avoir rappelé la nécessité de renouveler le tracteur tondeuse vieillissant et couteux en réparations, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Caminade, vice-président de la commission matériels

Monsieur Caminade présente les devis reçus et insiste sur la nécessité de privilégier la proximité du vendeur afin de satisfaire aux contraintes d'entretien.

Devis BASSO	6 499 € TTC	5 415.83 €HT
Devis ROQUE ET LECOEUR	6 439 €TTC	5 365.83 € HT

Après examen des caractéristiques techniques des deux matériels, le Conseil Municipal retient l'offre de la Société ROQUES ET LECOEUR étant entendu que l'entretien sera effectué par Mr J.Magimel à Besse.

Monsieur le Maire est chargé de signer le bon de commande correspondant.

Le Maire

Christian EYMERY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 6 juin 2024 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 27/05/2024** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier PONCET Daniele-Génia, MARTINS François HOFMANN Corinne CHAMBON Ghislaine
Absents représentés ,
Absents excusés :, BROUQUI Frédéric

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Délibération n°2024-17 portant l'instauration des heures complémentaires

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020

Décide :

Article 1 : Instauration des heures complémentaires

Le recours à des heures complémentaires pour les agents contractuels de droit public à temps non complet.

Ces heures seront indemnisées, conformément au décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget

Le Maire

Christian EYMERY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 6 juin 2024 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 27/05/2024** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier PONCET Daniele-Génia, MARTINS François HOFMANN Corinne CHAMBON Ghislaine

Absents représentés,

Absents excusés ; BROUQUI Frédéric

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Délibération n°2024-18-Rapport annuel 2023 sur le prix et qualité du service public d'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2023, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif transmis par la communauté de communes.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Le Maire

Christian EYMERY

